

**CHANTIER
OUVERT
AU PUBLIC**

Plan d'actions de l'Agenda 21 d'Ermont

pour une ville durable et solidaire

4 engagements / 21 actions / 24 mesures

Engagement n°1

Faire d'Ermont un laboratoire
de l'éducation au développement durable.

Engagement n° 2

Faire d'Ermont un territoire
plus solidaire et plus épanouissant.

Engagement n°3

Faire d'Ermont un territoire plus responsable
vis-à-vis des ressources naturelles.

Engagement n° 4

Faire d'Ermont un territoire plus économe en énergie.

Service municipal du Développement Durable

100 rue Louis-Savoie - BP 40083 - 95123 Ermont Cedex

01 30 72 38 52 - Fax 01 30 72 37 85 - developpementdurable@ville-ermont.fr

Depuis maintenant quinze ans, la politique de la ville menée par la Municipalité d'Ermont est orientée vers la réussite éducative et l'égalité des chances, l'accès à l'emploi, la citoyenneté, la prévention de la délinquance, le soutien financier au tissu associatif local.

Dans le prolongement de cette politique de solidarité et face à l'émergence de nouvelles attentes citoyennes, la Municipalité a progressivement fait du développement durable sa priorité. En 2008, elle a désigné une Adjointe au Maire Chargée du Développement Durable et nommé une Chargée de mission dédiée à cette priorité. Lors du conseil municipal du 11 février 2009, la Municipalité d'Ermont s'est aussi officiellement engagée dans une démarche d'Agenda 21 local.

Véritable projet de territoire, l'Agenda 21 local est un plan d'actions qui fixe à l'ensemble des acteurs locaux de nouveaux objectifs pour une ville plus solidaire et durable.

Depuis deux ans, habitants, associations, entrepreneurs, élus et agents ont contribué à l'élaboration de ce plan d'actions que nous mettons désormais en œuvre.

Les étapes de l'élaboration de l'Agenda 21 d'Ermont

- Depuis 2008 : sensibilisation et formation des services municipaux.
- 2009 à 2010 : diagnostic partagé avec les habitants et les partenaires.
- 2010 à 2011 : définition des finalités, enjeux et orientations de l'Agenda 21 d'Ermont ; élaboration collective d'un programme d'actions concrètes.

Une large concertation pour recueillir les aspirations citoyennes

Pour élaborer l'Agenda 21 d'Ermont, une attention particulière a été apportée à la concertation la plus large. Depuis deux ans, neuf réunions de concertation avec les Ermontois, la diffusion de deux questionnaires, des manifestations publiques, une formation ludique et six groupes de travail avec les agents municipaux ont permis de recueillir de nombreuses contributions et propositions d'actions.

C'est sur la base de ces propositions qu'ont été définis les **4 engagements prioritaires** et les **21 actions phares** du plan d'actions de l'Agenda 21 d'Ermont, déclinées en **84 mesures** concrètes et dimensionnées aux capacités techniques et financières de la commune.

Quatre engagements forts

L'Agenda 21 d'Ermont est construit autour de quatre engagements forts qui constituent les grandes orientations stratégiques pour un développement plus solidaire et durable de la ville.

Engagement n°1

Faire d'Ermont un laboratoire de l'éducation au développement durable.

Engagement n° 2

Faire d'Ermont un territoire plus solidaire et plus épanouissant.

Engagement n°3

Faire d'Ermont un territoire plus responsable vis-à-vis des ressources naturelles.

Engagement n°4

Faire d'Ermont un territoire plus économe en énergie.

La stratégie globale de l'Agenda 21 d'Erment

Pragmatique et tourné vers l'expérimentation, l'Agenda 21 d'Erment est l'occasion de nous fixer de nouveaux objectifs pour un développement durable à l'échelle locale.

La stratégie globale retenue pour conduire ce changement s'articule autour d'un pilotage politique fort, d'une concertation continue avec le Conseil du développement durable et solidaire et de la rédaction d'un rapport annuel d'évaluation.

Colonne vertébrale du projet, **l'engagement n°1, Faire d'Erment un laboratoire de l'éducation au développement durable**, sous-tend l'ensemble de la démarche et place les citoyens au cœur de l'action.

Un impact financier limité et encadré

Ambitieux, ce programme d'action concerne l'ensemble de nos politiques publiques mais son impact financier reste limité. En effet, les actions de l'Agenda 21 d'Erment conduisent davantage à redéfinir la manière d'utiliser les moyens existants qu'à générer de nouvelles dépenses, conformément à l'esprit du développement durable consistant à « faire mieux avec moins ». En nous appuyant sur la mutualisation et la prise en compte du coût global, les actions proposées devraient permettre de réaliser des économies à moyen et à long termes.

L'accent sur l'exemplarité de la collectivité

Dans leur ensemble, les engagements de ce programme sont transversaux et s'inscrivent dans toutes les compétences de la ville.

Environ 30 % des mesures sont relatives à l'exemplarité, l'accent étant spécialement mis sur les achats responsables, la responsabilité sociale, les économies d'énergie ou encore la gestion des déchets.

Une instance pluridisciplinaire pour suivre et évaluer l'Agenda 21 d'Erment

Le mode de gouvernance de l'Agenda 21 d'Erment s'appuie sur le Conseil du développement durable et solidaire d'Erment dont la première réunion plénière s'est tenue le 13 octobre dernier. Pluridisciplinaire et transversal, ce conseil, présidé par M. le Maire, regroupe citoyens, élus, associations locales, représentants du monde socio-économique et éducatif, membres de conseils de quartier ou encore agents municipaux.

Ses deux principales missions sont d'évaluer les actions de l'Agenda 21 et de proposer de nouvelles initiatives. Cette évaluation partagée et continue permettra de donner du sens, de la durée et de la flexibilité à l'Agenda 21 d'Erment.

Une dimension partenariale recherchée à tous les niveaux de l'action

L'Agenda 21 d'Erment concerne le périmètre communal mais s'articule nécessairement avec les autres échelons de l'action publique territoriale. Il a notamment la volonté d'associer la communauté d'agglomération Val-et-Forêt qui élabore actuellement un Plan climat énergie territorial (PCET).

Faire d'Ermont un laboratoire de l'éducation au développement durable

Cet engagement vise en premier lieu à doter les individus d'un socle commun de compétences et de connaissances pour leur permettre de prendre des décisions éclairées au regard du développement durable du territoire.

L'éducation au développement durable est employée ici au sens large du terme et intéresse tous les âges et tous les acteurs du territoire. Les 28 000 habitants, 35 élus, 450 agents municipaux, 900 entreprises, 130 associations et l'ensemble des partenaires de la ville sont concernés. Lors des ateliers de concertation, les habitants ont notamment souhaité que les jeunes générations bénéficient d'une éducation spécifique au développement durable. C'est pourquoi les 7 300 jeunes de moins de 19 ans vivant à Ermont, dont 4 600 scolarisés sur la ville, sont sollicités pour être les acteurs clés de cet engagement.

Dans ce cadre, une intervenante spécialisée en éducation au développement durable a d'ores et déjà été recrutée par la Municipalité, dont la principale mission est d'accompagner les écoles de la ville pour la mise en œuvre d'Agendas 21 scolaires.

LES OBJECTIFS DES AGENDAS 21 SCOLAIRES

- Contribuer à la généralisation de l'éducation au développement durable et faire de l'école un lieu d'investigations et d'expérimentations.
- Développer la citoyenneté des élèves par l'apprentissage des éco-gestes et leur participation aux processus décisionnels.
- Améliorer le fonctionnement de l'école pour économiser les ressources naturelles [réduire les consommations d'énergie et d'eau, limiter la production de déchets...].

Retrouvez l'intégralité de ces actions sur

www.ville-ermont.fr/action-municipale/agenda-21/agenda-21-et-concertation



web

4 actions phares – 17 mesures concrètes

Action n°1 / Faire des enfants et des jeunes les acteurs clés du développement durable à Ermont

5 mesures concrètes

- Accompagner les écoles dans la mise en œuvre d'Agendas 21 scolaires.
- Développer les jardins pédagogiques comme lieux d'apprentissage et de rencontres intergénérationnelles.
- Développer un large volet éducation au développement durable dans le Projet éducatif local.
- Renforcer les partenariats avec les acteurs jeunesse de la ville pour diffuser les principes de développement durable auprès des adolescents.
- Faire de la Fête du développement durable le projet mobilisateur des accueils de loisirs municipaux.

Action n°2 / Mobiliser les acteurs du territoire à travers des actions innovantes

3 mesures concrètes

- Créer les « quartiers 21 » à travers un appel à projet en direction des habitants.
- Inciter les associations à améliorer leurs pratiques, en particulier pour l'organisation d'éco-événements.
- Aider les entreprises à s'auto-évaluer au regard des enjeux de développement durable.

Action n°3 / Faire des élus et des agents les premiers relais de l'Agenda 21 d'Ermont

4 mesures concrètes

- Renforcer la formation des agents municipaux.
- Créer un réseau de référents "Agents 21" au sein des services municipaux.
- Faire de l'évènement « Agents 21 » le temps fort de la sensibilisation des agents municipaux.
- Créer une lettre interne pour mettre en valeur les actions menées dans et par les services.

Action n°4 / Utiliser les nouvelles technologies pour mobiliser, concerter et améliorer le service public

5 mesures concrètes

- Déployer le réseau de fibre optique sur le territoire.
- Créer un portail Famille pour faciliter les démarches des Ermontois.
- Soutenir le déploiement de tableaux numériques interactifs dans les classes.
- Créer un espace « labo » sur le site internet de la ville.
- Créer un système de dialogue innovant avec les habitants via le site internet de la ville, type baromètre participatif, bourses aux idées.

Faire d'Ermont un territoire plus solidaire et plus épanouissant

L'une des spécificités de la ville d'Ermont réside dans sa diversité : diversité architecturale, diversité socio-économique, diversité culturelle. Cette diversité est un atout. Elle engendre aussi de fortes disparités territoriales avec, selon le dernier recensement, des écarts de chômage qui se creusent entre les quartiers (cf. encadré ci-dessous).

Tout comme les autres territoires, la ville doit également faire face à des évolutions démographiques et sociales qui ont et auront des impacts locaux importants.

L'enjeu majeur de cet engagement est donc de réduire les inégalités dans le respect de la diversité, en favorisant l'accès pour tous aux services publics et aux droits fondamentaux comme la santé, le logement et le travail, et avec par exemple la mise en œuvre du Contrat local de santé, l'expérimentation d'un dispositif de partage de logement ou encore le développement des clauses d'insertion sociale dans le cadre des marchés publics.

QUELQUES CHIFFRES,

Entre 1999 et 2006

- La population des plus de 60 ans a augmenté de 8,8 % et celle des 75 ans de plus de 27 %.
- La population totale a augmenté d'à peine 0,6 %.
- 31 % des Ermontois vivent seuls.
- 17 % des familles sont monoparentales.
- La ville compte 36 % de logements sociaux.
- 18 % de la population vit sous le seuil de bas revenus.
- Les écarts de chômage se creusent entre les quartiers.
- Les prix de l'immobilier ont augmenté de 18 % en 5 ans.

Source : recensement INSEE

6 actions phares – 20 mesures concrètes

Action n°5 / Favoriser l'accès à la santé et à un environnement sain

3 mesures concrètes

- Mettre en œuvre le Contrat local de santé.
- Élaborer et mettre en œuvre un Plan environnement santé enfance (ex : améliorer la qualité de l'air intérieur, supprimer les traitements phytosanitaires dans les cours d'écoles).
- Soutenir l'association ADVOCNAR dans la lutte contre les nuisances aériennes.

Action n°6 / Permettre une meilleure intégration de tous à la vie locale et renforcer la cohésion sociale

4 mesures concrètes

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées (ex : visites de convivialité, rencontres intergénérationnelles...).
- Mieux intégrer les personnes en situation de handicap (accès aux services publics, à l'emploi, à la culture...).
- Renforcer les actions pour la réussite éducative et contre le décrochage scolaire.
- Prévenir la délinquance avec la poursuite des actions de prévention spécialisée et la mise en œuvre d'un Contrat local de sécurité.

Action n°7 / Favoriser les solidarités de voisinage et les liens interquartiers autour de la culture, du sport et de la nature

3 mesures concrètes

- Créer un premier jardin partagé.
- Soutenir l'organisation de la manifestation culturelle Jardins en Fête de la Maison des jeunes et de la culture.
- Créer l'opération **Un jardin, un jardinier** afin de mettre en lien des personnes souhaitant jardiner et des personnes ayant un terrain.

Action n°8 / Réduire la précarité et favoriser l'accès au logement

4 mesures concrètes

- Déployer le dispositif du microcrédit pour l'accès au prêt des ménages en difficulté.
- Améliorer le repérage des ménages en précarité et leur information sur les différentes aides existantes.
- Élaborer un Plan précarité énergétique (ex : accompagner les locataires pour l'adoption d'écogestes...).
- Créer un dispositif de partage de logement entre jeunes et seniors.

Action n°9 / Encourager l'emploi local et l'insertion sociale par l'activité économique

4 mesures concrètes

- Développer tous les outils juridiques du code des marchés publics pour favoriser l'insertion sociale.
- Renforcer la démarche socio-responsable de la mairie.
- Promouvoir le service civique auprès des Ermontois âgés de 17 à 25 ans.
- Créer une « Fabrique à projets professionnels » (parrainage de jeunes en recherche d'emploi par des actifs expérimentés).

Action n°10 / Œuvrer pour une économie sociale et solidaire

2 mesures concrètes

- Réaliser l'état des lieux de l'économie sociale et solidaire sur le territoire.
- Créer un « magasin pour rien » (magasin où l'on peut acquérir des objets issus du don sans contrepartie financière) et une « bricothèque » (système de prêt d'outils entre habitants).

Faire d'Ermont un territoire plus responsable vis-à-vis des ressources naturelles

Territoire fortement urbanisé avec 6 650 habitants au km², il n'y aurait *a priori* pas de ressources « naturelles » à préserver à Ermont. Cependant, la surface communale est couverte à 66 % de zones pavillonnaires présentant de nombreux jardins privés et 11 % d'espaces verts municipaux. Ces zones sont d'un intérêt majeur du point de vue écologique et nécessitent de notre part une attention particulière.

Préserver les ressources naturelles, c'est aussi passer d'une économie linéaire à une économie circulaire, où l'on recycle et réemploie les biens. Par exemple, la Municipalité a soutenu la mise en place de 236 bornes enterrées dans l'habitat collectif, qui font d'Ermont la ville la mieux équipée du Syndicat Émeraude. Elles ont permis une nette amélioration du tri.

L'Agenda 21 est également l'occasion de réinterroger nos choix collectifs et individuels pour consommer autrement, à l'instar des AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui sont des exemples concrets d'initiatives citoyennes fondées sur l'éthique, la solidarité et le respect de la nature.

L'enjeu majeur de cet engagement est principalement de réduire les impacts environnementaux et sanitaires de nos activités, en réduisant notre production de déchets, en protégeant la biodiversité locale, en économisant l'eau ou encore en encourageant des modes de consommation plus responsables.

QUELQUES CHIFFRES

- Les Ermontois ont consommé 1,3 millions de mètres cube d'eau potable en 2010.
- Chacun produit environ 580 kilos de déchets par an.
- En matière de déchets, la Loi Grenelle 1 place en priorité la prévention des déchets. Ainsi, la Loi Grenelle 2 rend obligatoire la mise en œuvre de programmes locaux de prévention des déchets dans les collectivités en charge de la gestion des déchets au 1^{er} janvier 2012, avec comme objectif chiffré de réduire, d'ici 2013, la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années, soit 25 kg par habitant.

4 actions phares – 22 mesures concrètes

Action n°11 / Favoriser une économie circulaire en réduisant, triant et recyclant les déchets

7 mesures concrètes

- Participer au Plan local de prévention des déchets du Syndicat Émeraude.
- Améliorer la collecte et le tri des déchets dans les quartiers par la poursuite du déploiement des bornes enterrées.
- Mettre en œuvre un Plan réduire, trier, recycler les déchets municipaux (ex : réaliser un guide de procédures pour les agents, acheter des collecteurs pour les manifestations publiques).
- Valoriser les déchets verts (ex : expérimenter le compostage collectif).
- Accompagner les commerçants pour l'amélioration de leurs pratiques de tri et de réduction des déchets.
- Promouvoir la collecte et le réemploi des textiles et des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) des habitants.
- Poursuivre la sensibilisation et l'information des habitants.

Action n°12 / Économiser l'eau potable et limiter les pollutions

6 mesures concrètes

- Identifier les sites pollués et les activités locales polluantes.
- Réduire les traitements phytosanitaires dans les espaces publics.
- Développer les démarches « chantier propre » pour en limiter les nuisances au bénéfice de l'environnement, des riverains et des ouvriers.
- Mieux gérer les eaux pluviales (ex : doter progressivement les sites en récupérateurs d'eau).
- Mieux gérer l'eau potable dans les bâtiments municipaux.
- Promouvoir les éco-gestes pour aider les habitants à mieux maîtriser leurs consommations d'eau.

Action n°13 / Mieux protéger les paysages et la biodiversité en ville

6 mesures concrètes

- Identifier les zones à protéger dans le cadre de l'application du Grenelle de l'Environnement pour l'élaboration de la trame verte (réseau d'espaces verts connectés pour favoriser la circulation des espèces).
- Élaborer et mettre en œuvre un Plan biodiversité pour préserver le tissu vivant local.
- Créer un référentiel de bonnes pratiques de protection de la biodiversité en direction des habitants.
- Mieux protéger la biodiversité grâce au Plan local d'urbanisme (PLU) (ex : modifier certains articles du PLU en lien avec les occupations et utilisations du sol, l'emprise au sol, l'aspect des constructions...)
- Mieux protéger la forêt de Montmorency par la poursuite du dialogue avec l'Office national des Forêts (ONF).
- Poursuivre la formation des habitants sur le jardinage écologique via les ateliers de jardinage au naturel.

Action n°14 / Adopter des modes de consommation plus responsables et collaboratifs

3 mesures concrètes

- Déployer une politique globale d'achats publics responsables.
- Promouvoir une alimentation plus saine, locale, respectueuse des producteurs et des sols par le soutien aux filières courtes et à l'agriculture raisonnée et/ou biologique.
- Relayer et encourager les initiatives de consommation collaborative et responsable (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne, Systèmes d'échanges locaux...)

Faire d'Ermont un territoire plus économe en énergie

Moteurs de la croissance économique depuis le début de l'ère industrielle, les énergies fossiles fournissent actuellement 80 % de l'énergie mondiale, en particulier pour les secteurs du logement et des transports. Ces consommations posent les questions cruciales du changement climatique, de l'approvisionnement, de la hausse des prix et des pollutions. Concernant le changement climatique, les experts du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) prévoient une hausse de température de 2°C d'ici la fin du siècle, hausse qui aura des conséquences très importantes sur la ressource en eau, la biodiversité, le niveau de la mer, qui affectera de nombreux secteurs d'activités (agriculture, tourisme, infrastructures, urbanisme, santé...) et auxquelles les territoires devront s'adapter.

La gestion de l'énergie est donc l'une des thématiques majeures des démarches de développement durable. Pour agir, les collectivités possèdent, à leurs échelles, d'importants leviers d'action en tant qu'urbanistes, consommatrices d'énergies et « incitatrices » par l'éducation et la sensibilisation des acteurs locaux.

L'enjeu majeur de cet engagement est la lutte contre le changement climatique, enjeu pour lequel la Municipalité place les économies d'énergie au premier rang des priorités, en particulier dans le secteur du logement au sein du patrimoine municipal.

QUELQUES CHIFFRES

- Ermont compte 11 780 logements (recensement 2006).
- 50 % du parc immobilier de la ville a été construit avant 1967.
- Le chauffage des résidences principales est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 36 à 52 kg équivalent CO₂ par m².
- La Municipalité a dépensé 1,6 millions d'euros pour ses Fluides (eau, électricité, gaz) en 2010.
- Les Ermontois possèdent près de 12 000 automobiles, un parc qui a progressé de 10 % entre 1999 et 2006 alors que la population est restée stable (+ 0,6 %).
- Ermont est une ville ferroviaire avec quatre gares sur son territoire dont la gare Ermont Eaubonne qui accueille quotidiennement 30 000 usagers.
- 84 % des actifs ne travaillent pas à Ermont, soit 10 000 personnes.

7 actions phares – 25 mesures concrètes

Action n°15 / Adapter et articuler les politiques publiques face aux enjeux climatiques et énergétiques

4 mesures concrètes

- Décliner le Plan climat énergie territorial (PCET) de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt à l'échelle communale.
- Intégrer des préconisations énergétiques dans le PLU (ex : prescrire de nouvelles règles de constructions, favoriser les modes de déplacement doux, inciter au développement des énergies renouvelables...).
- Étudier l'opportunité d'adhérer à la Convention des maires pour une énergie locale durable.
- Suivre les orientations du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France.

Action n°16 / Agir ensemble pour réaliser des économies d'énergie dans l'habitat

5 mesures concrètes

- Mettre en place une permanence de l'Espace Info Énergie en mairie qui permettra aux habitants d'obtenir des renseignements pour l'amélioration énergétique de leurs logements.
- Former les gardiens d'immeubles aux problématiques énergétiques.
- Sensibiliser et accompagner les habitants par des campagnes de sensibilisation.
- Proposer aux bailleurs sociaux de créer un Club Efficacité énergétique pour partager leurs expériences.
- Créer un appel à projet en direction des habitants pour susciter des dynamiques collectives sur le thème des économies d'énergie.

Action n°17 / Faire des économies d'énergies dans le patrimoine municipal

5 mesures concrètes

- Adopter la démarche 5° combustible du SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France), pour réaliser un bilan énergétique du patrimoine et identifier les gisements d'économies d'énergie.
- Réaliser des travaux d'amélioration énergétique au sein des bâtiments municipaux et valoriser nos certificats d'économie d'énergie.
- Renforcer les compétences internes en thermique du bâtiment et en performance énergétique.
- Étudier les opportunités d'intégration des énergies renouvelables dans notre mix énergétique.
- Sensibiliser et former les agents, les gardiens et les usagers des bâtiments municipaux aux économies d'énergie.

Action n°18 / Valoriser nos quatre gares

2 mesures concrètes

- Soutenir le développement de solutions intermodales au niveau des gares (ex : parking à vélos sécurisés).
- Améliorer l'offre de services et la sécurité dans et aux abords des gares.

Action n°19 / Aménager une ville plus agréable et plus accessible aux déplacements à pied et à vélo

3 mesures concrètes

- Mener une réflexion sur le partage multimodal de la voirie en lien avec le plan de circulation.
- Développer progressivement le maillage de pistes cyclables et les services autour de la pratique du vélo.
- Encourager l'écomobilité scolaire pour réduire la part de la voiture lors des trajets domicile/école.



Action n°20 / Encourager un nouveau rapport à la voiture individuelle

3 mesures concrètes

- Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un service d'autoportage.
- Étudier l'opportunité de créer une plate-forme de covoiturage pour les habitants.
- Mener des actions de sensibilisation en direction des habitants.

Action n°21 / Améliorer l'exemplarité de la mairie en termes de déplacements

3 mesures concrètes

- Former les agents municipaux à l'écoconduite et optimiser l'utilisation des véhicules de service.
- Acheter des vélos municipaux pour les déplacements professionnels des agents.
- Promouvoir la mobilité douce lors des manifestations municipales.

Service municipal du Développement Durable

100 rue Louis-Savoie - BP 4008 3 - 95123 Ermont Cedex

01 30 72 38 52 - Fax 01 30 72 37 85

developpementdurable@ville-ermont.fr

VILLE  d'ERMONT

